

## **D comme DIVORCE**

### **Le mari récupère son cadeau de mariage (un château) lors du divorce**

Anne Marie Germaine MOUTON est née en 1897 au Creusot ,son père Jean Marie est ouvrier à l'usine du Creusot. Après les grèves de 1899 la famille « monte » à Paris et vit à Saint Denis. Le père travaille à la Compagnie du Gaz.

Les parents divorcent en 1919 et Anne Marie Germaine vit chez sa mère Marie DODIER qui s'est mariée avec, Albert Chevalier, restaurateur à Paris.

Elle est couturière dans une maison de couture; elle est belle , ce qui lui a permis sans doute d'être aussi mannequin. Elle change d'environnement, quitte le monde ouvrier et fréquente le milieu mondain parisien.

Elle rencontre (sans doute dans son milieu professionnel) Maurice Louis LEFRANC, négociant en dentelles et broderies. Ils se marient le 7 juillet 1923 à la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Elle a 26 ans et lui 59. Pour lui, c'est son 4<sup>e</sup> mariage (2 divorces et un veuvage). Il es riche et il achète (avec elle et pour elle) mais avant le mariage le château de Galluis en Seine et Oise.

Le mariage bat de l'aile. Elle serait partie avec un autre homme plus jeune.

Monsieur LEFRANC sans doute vexé n'en reste pas là. Il demande le divorce qui sera prononcé 26 septembre 1925 au profit du mari.

Regrettant aussi sa générosité en offrant ce château à sa future épouse, il assigne celle-ci au tribunal et conteste l'acte de vente estimant qu'Anne Marie Germaine Mouton n'avait pas des moyens suffisants pour acheter ce bien.

Il obtiendra gain de cause et gardera le château. Non découragé Monsieur LEFRANC se remariera 1ans et demi plus tard à 63 ans avec une jeune femme de 27 ans.

Anne Marie Germaine MOUTON va rester dans le milieu bourgeois et mondain de Paris puisqu'elle se remariera 2 ans et demi plus tard avec David SAIAC directeur du théâtre des ambassadeurs à Paris et du casino Kursaal à Ostende.



Canton de Montfort-l'Amaury. - Château de Galluis

Edition Martin, à Montfort-l'Amaury (S.-et-O.)

LE N° 30  
FRANCE

JEUDI  
10 fevr.  
1927

Fondateur : IL DE VILLEMESSANT (1824-1870)  
Anciens Directeurs : FRAUCIS MÉRISSEAU - CLAUDE CALMETS - ALBERT COPIN  
RÉDACTION - ADMINISTRATION - PUBLICITÉ - ANNONCES  
74, BOND-POINT des CHAMPS-ÉLYSÉES, PARIS - Téléph. : Bureaux 12-06, 12-07, 02-08

ABONNEMENTS

France	1 an	30	84	108
ÉTRANGER	1 an	52	100	190
	6 mois	28	55	95

Directeur Littéraire : ROBERT DE HIRSZ

# LE FIGARO

*LOUE par ceux-ci, blâmé par ceux-là, ne manquant des uns, bravaient les méchants, je me pressais de voir de près... de peur d'être obligé d'un général.*  
REAUFRANÇOIS

Aujourd'hui :  
A 10 h. 30, rue d'Albion, la conférence par le général Dronot, sur les fortifications de l'Allemagne.  
Au Théâtre national de l'Opéra : Bal de la Courne.

N° 41

Directeur-Rédacteur en Chef Politique : LUCIEN ROMIER

74<sup>e</sup> Année

CHRONIQUE DU « FIGARO »

## GAZETTE DES TRIBUNAUX

### Du danger d'être trop généreux avec une femme trop jeune

Lorsque M. Lefranc rencontra Mlle Germaine Mouton, il n'était plus tout jeune, mais son cœur l'était encore. Mlle Mouton avait trente-quatre ans de moins que M. Lefranc, mais elle était fort jolie, et M. Lefranc, qui était riche, en devint follement amoureux. C'était un mannequin d'une grande maison de couture où elle gagnait 175 francs par mois. Voulu-t-elle se faire épouser par M. Lefranc, ou le vieil amoureux lui proposait-il le mariage ? En tous cas, M. Lefranc épousa Mlle Mouton. Ce fut, de sa part, une erreur pour ne pas dire plus. Mais avant le mariage, il en fit une plus considérable encore, il acheta à Mlle Germaine un château — tout simplement — à Galluis, Seine-et-Oise. L'acte, passé devant le notaire, portait que M. Lefranc et Mlle Mouton achetaient tous deux le château de Galluis, Mlle Mouton pour la nu-propriété, et rriage eut lieu.

Le temps d'aimer jamais ne passe  
Non jamais le cœur n'est changé.  
Hélas, vieux Jean ce qui s'efface  
Ce qui s'en va, mon doux Horace,  
C'est le temps où l'on est aimé.

disait Victor Hugo. M. Lefranc aurait pu méditer ces vers, car quelques mois après son mariage, sa femme le quittait pour aller rejoindre un jeune homme qu'elle n'avait peut-être point cessé de voir depuis le temps où elle était mannequin. Elle s'en allait, laissait le vieux mari, mais elle n'est avait pas moins un beau château en Seine-et-Oise. L'affaire avait été excellente.

M. Lefranc demanda le divorce et l'obtint sans peine ; Mme Lefranc lui avait d'ailleurs écrit qu'elle reprenait « son entière liberté », et elle reconnaissait aussi dans ses épîtres qu'elle avait « cruellement fait souffrir » M. Lefranc.

Mais celui-ci, qui la vie avait mûri — un peu tard — regrettait le beau cadeau qu'il avait fait à Mlle Mouton, et il attaqua devant le tribunal l'acte de vente du château comme contenant une donation déguisée, dont il demandait la révocation pour cause d'ingratitude. Mme Mouton résista, prétendit qu'elle avait payé le château. Avec ses 175 francs par mois, ce n'était pas possible. Elle soutint ensuite qu'elle n'était point du tout « une ingrate » et que, somme toute, elle avait bien le droit de laisser là son mari après quelques mois de mariage. N'est-ce pas le droit de toutes les femmes ?

Le tribunal, après plaidoiries de M<sup>rs</sup> Fischer, pour M. Lefranc, et Boisnard, pour la jeune femme, a déclaré que l'acte de vente était une donation déguisée, et que M. Lefranc avait parfaitement raison de la faire révoquer. Mme Mouton n'était qu'une « ingrate ».